

SE UNSA
52 Rue Jean Jaurès
BP 90276 – POITIERS Cedex

Poitiers, le 12 novembre 2019

A Direction du service départemental UNSS de la Charente

Objet : demande de diffusion immédiate, dans tous les établissements du département, de la liste UNSA candidate au renouvellement des représentants des AS

Monsieur le directeur,

En date du 6 novembre, vous nous avez fait part de l'impossibilité de diffuser notre liste Unsa auprès de tous les établissements du département sous motif que cette dernière était incomplète.

Jugeant ce motif non règlementaire, le SE-Unsa a interpellé le ministère lui demandant de rappeler que toute liste incomplète, sous condition que cette dernière respecte l'éligibilité des candidats la composant, est recevable et peut prendre part aux élections.

Le SE-Unsa vient d'être destinataire de la réponse du ministère à travers le courrier de Xavier Turion, adjoint au DGESCO et représentant du ministre dans les instances nationales de l'UNSS. Dans ce courrier que nous joignons à notre envoi (voir PJ), vous pourrez lire que **« des listes incomplètes peuvent prendre part à ces élections »**.

Le ministère reconnaît par ailleurs que la répartition des sièges pourra éventuellement être plus complexe. Cette tâche relevant de la responsabilité de votre service, vous aurez soin de la gérer après la clôture de la période de vote.

Par conséquent, sous couvert du courrier du ministère, nous vous demandons la diffusion immédiate d'un rectificatif auprès de tous les établissements du département sur le nombre de listes candidates au renouvellement des représentants des AS ainsi que la demande à ces établissements de présenter la liste UNSA dans tous les bureaux de vote dès ce mardi 12 novembre.

Veillez recevoir nos sincères salutations.

Perrine PROST
Secrétaire Académique du SE-Unsa



SE UNSA
52 Rue Jean Jaurès
BP 90276 – POITIERS Cedex

Poitiers, le 12 novembre 2019

A Direction du service départemental UNSS de la Charente-Maritime

Objet : demande de diffusion immédiate, dans tous les établissements du département, de la liste UNSA candidate au renouvellement des représentants des AS

Monsieur le directeur,

En date du 6 novembre, vous nous avez fait part de l'impossibilité de diffuser notre liste Unsa auprès de tous les établissements du département sous motif que cette dernière était incomplète.

Jugeant ce motif non réglementaire, le SE-Unsa a interpellé le ministère lui demandant de rappeler que toute liste incomplète, sous condition que cette dernière respecte l'éligibilité des candidats la composant, est recevable et peut prendre part aux élections.

Le SE-Unsa vient d'être destinataire de la réponse du ministère à travers le courrier de Xavier Turion, adjoint au DGESCO et représentant du ministre dans les instances nationales de l'UNSS. Dans ce courrier que nous joignons à notre envoi (voir PJ), vous pourrez lire que **« des listes incomplètes peuvent prendre part à ces élections »**.

Le ministère reconnaît par ailleurs que la répartition des sièges pourra éventuellement être plus complexe. Cette tâche relevant de la responsabilité de votre service, vous aurez soin de la gérer après la clôture de la période de vote.

Par conséquent, sous couvert du courrier du ministère, nous vous demandons la diffusion immédiate d'un rectificatif auprès de tous les établissements du département sur le nombre de listes candidates au renouvellement des représentants des AS ainsi que la demande à ces établissements de présenter la liste UNSA dans tous les bureaux de vote dès ce mardi 12 novembre.

Veillez recevoir nos sincères salutations.

Perrine PROST
Secrétaire Académique du SE-Unsa



Se Unsa – Académie de Poitiers

✉ 52 rue Jean Jaurès - BP 90276 - 86007 POITIERS Cedex ☎ 06 21 22 04 59



<http://sections.se-uns.org/poitiers>



<https://www.facebook.com/SEUnsa.Poitiers>

SE UNSA
52 Rue Jean Jaurès
BP 90276 – POITIERS Cedex

Poitiers, le 12 novembre 2019

A Direction du service départemental UNSS des Deux Sèvres

Objet : demande de diffusion immédiate, dans tous les établissements du département, de la liste UNSA candidate au renouvellement des représentants des AS

Madame la directrice,

En date du 6 novembre, vous nous avez fait part de l'impossibilité de diffuser notre liste Unsa auprès de tous les établissements du département sous motif que cette dernière était incomplète.

Jugeant ce motif non règlementaire, le SE-Unsa a interpellé le ministère lui demandant de rappeler que toute liste incomplète, sous condition que cette dernière respecte l'éligibilité des candidats la composant, est recevable et peut prendre part aux élections.

Le SE-Unsa vient d'être destinataire de la réponse du ministère à travers le courrier de Xavier Turion, adjoint au DGESCO et représentant du ministre dans les instances nationales de l'UNSS. Dans ce courrier que nous joignons à notre envoi (voir PJ), vous pourrez lire que **« des listes incomplètes peuvent prendre part à ces élections »**.

Le ministère reconnaît par ailleurs que la répartition des sièges pourra éventuellement être plus complexe. Cette tâche relevant de la responsabilité de votre service, vous aurez soin de la gérer après la clôture de la période de vote.

Par conséquent, sous couvert du courrier du ministère, nous vous demandons la diffusion immédiate d'un rectificatif auprès de tous les établissements du département sur le nombre de listes candidates au renouvellement des représentants des AS ainsi que la demande à ces établissements de présenter la liste UNSA dans tous les bureaux de vote dès ce mardi 12 novembre.

Veillez recevoir nos sincères salutations.

Perrine PROST
Secrétaire Académique du SE-Unsa



Se Unsa – Académie de Poitiers

✉ 52 rue Jean Jaurès - BP 90276 - 86007 POITIERS Cedex ☎ 06 21 22 04 59

 <http://sections.se-uns.org/poitiers>



<https://www.facebook.com/SEUnsa.Poitiers>

SE UNSA
52 Rue Jean Jaurès
BP 90276 – POITIERS Cedex

Poitiers, le 12 novembre 2019

A Direction du service départemental UNSS de la Vienne

Objet : demande de diffusion immédiate, dans tous les établissements du département, de la liste UNSA candidate au renouvellement des représentants des AS

Monsieur le directeur,

En date du 6 novembre, vous nous avez fait part de l'impossibilité de diffuser notre liste Unsa auprès de tous les établissements du département sous motif que cette dernière était incomplète.

Jugeant ce motif non règlementaire, le SE-Unsa a interpellé le ministère lui demandant de rappeler que toute liste incomplète, sous condition que cette dernière respecte l'éligibilité des candidats la composant, est recevable et peut prendre part aux élections.

Le SE-Unsa vient d'être destinataire de la réponse du ministère à travers le courrier de Xavier Turion, adjoint au DGESCO et représentant du ministre dans les instances nationales de l'UNSS. Dans ce courrier que nous joignons à notre envoi (voir PJ), vous pourrez lire que **« des listes incomplètes peuvent prendre part à ces élections »**.

Le ministère reconnaît par ailleurs que la répartition des sièges pourra éventuellement être plus complexe. Cette tâche relevant de la responsabilité de votre service, vous aurez soin de la gérer après la clôture de la période de vote.

Par conséquent, sous couvert du courrier du ministère, nous vous demandons la diffusion immédiate d'un rectificatif auprès de tous les établissements du département sur le nombre de listes candidates au renouvellement des représentants des AS ainsi que la demande à ces établissements de présenter la liste UNSA dans tous les bureaux de vote dès ce mardi 12 novembre.

Veillez recevoir nos sincères salutations.

Perrine PROST
Secrétaire Académique du SE-Unsa

